

Mairie de Mirabel aux BaronnieS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le vendredi 27 février 2015 à 18 heures, le conseil municipal, convoqué le 20 février, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence du Maire, Cristian Cornillac.

Présents : Cornillac, Duprat, Fériaud, Giovanelli, Trolet, Zamora, Montaud, Bérenger, Brusseau, Brémond, Pascal, Donzet, Duval, Corbel, Borel, Reynier, Diasparra, Allais. *Absent* : Ponzo

Compte rendu du conseil municipal du 27 février 2015

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance. Il propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : rédaction des actes administratifs par un rédacteur privé afin de libérer du temps pour les services administratifs. Accord du conseil pour inscrire ce nouveau point à l'ordre du jour. Le compte rendu du 14 janvier 2015 est adopté à l'unanimité et Mme Zamora est désignée comme secrétaire de séance.

Mise à disposition d'une salle pour l'association « Le Chemin d'Enfants »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Giovanelli qui explique que Madame Monique ACHARD domiciliée à Mirabel-aux-Baronnies cherche un local pour son association. Elle propose des activités de découvertes diverses, ludiques et surtout pédagogiques pour des enfants de 3 à 12 ans. Les enfants seraient pris en charge le samedi toute la journée et seraient encadrés par des personnes diplômées. Pour cela, Mme Achard a besoin d'une salle d'accueil pour enregistrer les inscriptions et recevoir les enfants le matin avant le départ et à leur retour le soir. L'association a effectué toutes les démarches nécessaires et a obtenu les autorisations requises pour exercer son activité.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Mme ACHARD à utiliser une partie de l'ancien logement de fonction de la poste.

Association " Le Chemin d'Enfants". Inscriptions le vendredi de 17 h à 19 h.

Participation financière de la commune pour l'installation du distributeur à billets (DAB)

Monsieur le Maire précise que la Poste prend en charge l'installation du DAB à hauteur de 60 000 € et que 6260 € seront à la charge de la commune. Les frais de fonctionnement du DAB ne seront pas à la charge de la commune. Le distributeur de billets pourrait être en service avant l'été. Son emplacement est prévu au pied des escaliers de la mairie.

A l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour engager la dépense et suivre l'exécution des travaux d'installation du DAB.

Résiliation d'un contrat de location d'un garage communal.

Par lettre recommandée en date du 30 décembre 2014, le locataire d'un garage communal, a demandé la résiliation de son bail. Celle-ci sera effective le 31 mars 2015.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette résiliation.

Reprise de concession au columbarium.

Madame Nicole GOURAUD, née BARBIER demande à la commune de reprendre sa concession au columbarium.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la reprise de cette concession.

Projet d'établissement et règlement de fonctionnement de l'accueil petite enfance « côté soleil » (crèche).

Suite à la réunion avec Mme Clémencot (directrice de la crèche) venue présenter aux élus et à Mr le Maire le bilan de l'année 2014, Mr DONZET, premier adjoint, responsable de la commission petite enfance, expose et explique le projet d'établissement.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement.

Participation d'un pétitionnaire à l'extension du réseau électrique.

Monsieur le Maire expose que pour l'alimentation en électricité d'une construction, quartier Haut-Fabranche, une extension du réseau a été nécessaire. Le SDED (syndicat d'électrification) prenant à sa charge 80% du montant des travaux, il reste 3351 € à la charge de la commune. Le pétitionnaire s'engage à restituer cette somme à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette transaction et donne pouvoir au maire d'en suivre la bonne exécution.

Convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition de personnel remplaçant.

Monsieur le Secrétaire de Mairie étant absent pour raison de santé, Mr le Maire explique que pour la bonne marche du service, il est nécessaire de signer une convention avec le Centre de Gestion afin d'avoir recours à un secrétaire remplaçant pour une durée d'un mois.

D'autre part, pour que le budget 2015 soit voté en mars, il a été fait appel à Monsieur Maurice VIAL, ancien percepteur de Nyons, aujourd'hui retraité. Celui-ci viendra en mairie dès mardi 3 mars.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil autorise monsieur le Maire à signer cette convention et accepte la venue de Mr Maurice Vial.

Projet d'échange d'une parcelle communale avec un particulier.

En vue du futur projet d'enfouissement de lignes ERDF et du futur aménagement, il est prévu un échange de parcelles de terrain avec Mr Antoine ESTEVE. La commune de Mirabel cèdera à monsieur ESTEVE, au sud de sa propriété, une bande de terrain agricole de 14 mètres de largeur sur une longueur de 83,12 mètres (1160 m²) en échange d'une parcelle de 700 m² constructible située à proximité de l'entrée de l'école. Cela permettra ainsi, d'agrandir le parking des écoles et de faire la liaison entre les écoles et le futur projet du complexe sportif en toute sécurité pour les enfants.

Après examen du projet et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à procéder à cet échange de terrain et à faire rédiger l'acte administratif.

Rédaction des actes administratifs

Monsieur le Maire expose que pour alléger les tâches des services municipaux et accélérer la rédaction des actes administratifs il serait souhaitable de les confier à un rédacteur indépendant. Le coût d'un acte authentique administratif est de 30 à 40% moins élevé que celui d'un acte notarié. Monsieur GORDIEN Mattieu a été reçu en mairie. Celui-ci accepte que le paiement lui soit effectué après l'enregistrement des actes aux services des hypothèques.

Après délibération le conseil accepte à l'unanimité.

Questions diverses :

** Courrier de soutien au tennis : Le maire a reçu un courrier de Mr Vermandel Fabien, président du tennis. Le club aurait besoin d'une lettre de soutien de la part du Maire afin de pouvoir prétendre engager en CDI Mr Bonin.

Compte tenu que ce courrier n'engage pas la commune et après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

** Caserne des pompiers :

Monsieur le Maire expose que le SDIS devait, pour des raisons de sécurité, fermer une mezzanine non utilisée et non utilisable au-dessus du coin cuisine le jeudi 26 février alors qu'aucune règle d'hygiène et de sécurité n'est observée dans cette caserne. Il n'existe pas de vestiaire. Les femmes et les hommes se changent en toute promiscuité dans le garage (au niveau du pot d'échappement des véhicules), qu'il n'existe qu'un WC et qu'un bac à douche. De ce fait le recrutement de jeunes mineur(e)s est devenu impossible. Des travaux identiques à ceux de Mirabel étaient prévus à Nyons, Mollans, Saint Maurice sur Eygues pour des coûts très importants. Devant ce constat d'une utilisation déplorable de l'argent public, le Maire de Mirabel, les sapeurs-pompiers de Mirabel et de Mollans ont rencontré Madame Marie-Pierre Monier, Sénatrice de la Drôme. Celle-ci, consciente des problèmes rencontrés a adressé un courrier à Monsieur Pascal PERTUSA président du SDIS. Le maire de Mirabel a adressé une lettre co-signée par les maires de Piégon et de Châteauneuf de Bordette à monsieur le Colonel Olivier BOLZINGER, directeur du SDIS. Aujourd'hui, tous les travaux sont suspendus...

** Salle des Associations :

Le Maire a reçu un mail de Mr Patrice Boutinaud (Président du Comité des Fêtes) qui dénonce une mauvaise utilisation de la salle des Associations située au tennis et qui a pour conséquence de fâcheux accidents à répétitions. Notamment des coupures de courant qui entraînent l'arrêt des congélateurs appartenant au Comité des Fêtes et qui provoquent des pertes considérables pour l'association. Mr le Maire propose, dans un premier temps, de faire vérifier l'installation électrique par un employé communal (électricien de métier).

D'autre part, il est demandé au club de tennis de laisser un double des clés de leur bureau en mairie afin de pouvoir intervenir en cas de problèmes.

La Secrétaire,
Nathalie ZAMORA